

Table des matières

INTRODUCTION.....	13
ABRÉVIATIONS.....	17
GLOSSAIRE.....	25
FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)	39
PREMIÈRE PARTIE – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION ET UTILISATION DES LIAISONS VIDÉO	57
I. Historique, but et suivi	59
1. Historique.....	59
2. État présent de la Convention	60
3. Objectif de la Convention.....	61
i. Améliorer le système des commissions rogatoires.....	61
ii. Élargir les dispositifs pour l'obtention des preuves à l'étranger.....	63
4. Suivi du fonctionnement pratique de la Convention	65
i. Espace Preuves	65
ii. Rôle du Bureau Permanent.....	65
iii. Commission spéciale.....	65
iv. Résolution des différends.....	66
II. Structure, applicabilité et champ d'application.....	67
1. Structure opérationnelle de la Convention : chapitre I et chapitre II.....	67
2. Applicabilité.....	68
i. Document préliminaire de 2008.....	69
ii. Analyse.....	72
iii. Utilisation de lois de blocage pour contraindre à recourir à la Convention.....	73
3. Champ d'application de la Convention	75
i. Entre Parties contractantes.....	75
ii. Entrée en vigueur	77
iii. « Matière civile ou commerciale ».....	77
a) Généralités.....	77
b) Catégories particulières.....	82
iv. « Actes d'instruction » et « autres actes judiciaires ».....	85
a) Acte d'instruction	86
(i) Généralités.....	86
(ii) « Actes d'instruction tendant à l'obtention de preuves » (<i>taking of evidence</i>) et « actes d'instruction à caractère exploratoire » (<i>fishing expeditions</i>).....	87

(iii)	Mesures de conservation de preuves	89
b)	« Autres actes judiciaires »	90
(i)	Généralités	90
(ii)	Actes judiciaires expressément exclus du champ d'application.....	92
c)	« Procédure engagée ou future »	93
d)	Procédure.....	94
e)	Engagée ou future	95
(i)	Engagée.....	95
(ii)	Future.....	96
III.	Utilisation de la liaison vidéo	98
1.	Qu'est-ce que la liaison vidéo ?	98
2.	Exécution directe et indirecte d'un acte d'instruction par liaison vidéo	103
3.	Conseils juridiques, pratiques et techniques pour l'utilisation de la liaison vidéo	106
i.	Considérations juridiques pour l'exécution des actes d'instruction par liaison vidéo.....	107
ii.	Considérations pratiques – préparation et conduite des auditions par liaison vidéo.....	108
iii.	Considérations techniques	109
	DEUXIÈME PARTIE – COMMISSIONS ROGATOIRES (CHAPITRE I).....	111
I.	Introduction	113
1.	Généralités	113
2.	Utilisation de la liaison vidéo.....	113
II.	Établissement des Commissions rogatoires.....	114
1.	Délivrance d'une Commission rogatoire	114
i.	Délivrance par une « autorité judiciaire »	115
a)	Personnes privées (avocats compris)	116
b)	Tribunaux d'arbitrage.....	116
c)	Tribunaux administratifs.....	116
ii.	Délivrance « conformément aux dispositions de la législation » de l'État requérant	119
2.	Contenu d'une Commission rogatoire	121
i.	Informations requises dans tous les cas	123
a)	Autorité requérante.....	123
b)	Autorité requise.....	124
c)	Nom et adresse des parties à l'instance et de leurs représentants	124
d)	Nature et objet de l'instance	124

e)	Actes d'instruction ou autres actes judiciaires à accomplir (art. 3(d)).....	125
ii.	Informations requises dans certains cas	126
a)	Nom et adresse des personnes à entendre	126
b)	Questions à poser aux personnes à entendre ou faits sur lesquels elles doivent être entendues	129
c)	Documents ou autres objets à examiner	131
d)	Demande de déposition sous serment ou avec affirmation.....	132
e)	Formes spéciales dont l'application est demandée.....	132
iii.	Informations sur les dispenses.....	133
iv.	Information concernant la présence des parties et de leurs représentants.....	133
3.	Forme d'une Commission rogatoire.....	134
i.	Formulaire modèle.....	134
ii.	Transmission électronique des Commissions rogatoires.....	134
iii.	Pièces jointes.....	136
4.	Langue des Commissions rogatoires (traduction comprise)	137
i.	Règle de principe	137
ii.	Aménagements de la règle de principe.....	137
a)	En anglais ou en français à moins qu'une réserve en vertu de l'article 33(1) n'ait été faite.....	137
b)	Dans la langue de la partie du territoire.....	138
c)	Dans une autre langue.....	139
iii.	Certification conforme des traductions.....	139
5.	Pas d'exigence de légalisation	140
6.	Nombre d'exemplaires.....	140
7.	Retrait d'une Commission rogatoire	141
8.	Liaison vidéo	141
III.	Transmission des Commissions rogatoires.....	142
1.	Voie de transmission principale.....	143
i.	Transmission au sein de l'État requérant.....	143
ii.	Transmission au sein de l'État requis.....	144
2.	Voies de transmission dérogatoires	145
i.	Dérogation par accord.....	145
ii.	Dérogation en vertu de traités en vigueur ou futurs	145
iii.	Dérogation unilatérale	145
3.	Mode de transmission.....	146

IV.	Réception des Commissions rogatoires	147
1.	Autorités centrales	147
i.	Fonctions des Autorités centrales	147
ii.	Désignation des Autorités centrales	150
iii.	Désignation d'autorités additionnelles	151
iv.	Organisation des Autorités centrales.....	151
2.	Réception et contrôle des Commissions rogatoires	151
i.	Accusé de réception.....	151
ii.	Contrôle des Commissions rogatoires.....	152
V.	Exécution des Commissions rogatoires	154
1.	Descriptif sommaire	154
2.	Obligation d'exécution.....	155
3.	Autorité requise	155
i.	Exécution par une « autorité judiciaire »	155
ii.	Compétence pour l'exécution des Commissions rogatoires	156
4.	Formes	157
i.	Formes prévues par la loi de l'État requis.....	157
a)	Formes à suivre pour l'audition de témoins	158
b)	Formes à suivre pour la production et l'examen de documents	159
c)	Formes pertinentes dans le contexte de la liaison vidéo	159
ii.	Inexécution suivant les formes prévues par la loi de l'État requis	162
iii.	Obligation de suivre des formes spéciales	162
iv.	Exceptions à l'application de formes spéciales	164
a)	Demande incompatible avec la loi de l'État requis	165
b)	Impossibilité d'exécution.....	166
5.	Contrainte.....	166
6.	Présence et participation à l'exécution	168
i.	Présence des parties et de leurs représentants (art. 7).....	168
ii.	Présence de magistrats (art. 8)	171
iii.	Présence et participation	172
iv.	Frais	173
7.	Délai d'exécution	173
8.	Frais d'exécution	175
i.	Règle de principe	175
ii.	Exceptions à la règle de principe	176
a)	Indemnités payées aux experts et interprètes	177
b)	Frais résultant de l'application d'une forme spéciale	177

	c)	Frais de traduction	178
	d)	Habilitation d'une personne (<i>examiner</i>)	178
	e)	Demande de remboursement pour des raisons de droit constitutionnel	179
9.		Dispenses et interdictions de déposer	180
	i.	Généralités	180
	ii.	Dispenses et interdictions établies par la loi de l'État requis	182
	iii.	Dispenses et interdictions établies par la loi de l'État requérant	183
	iv.	Dispenses et interdictions prévues par la loi d'un troisième État	184
10.		Dispositions pénales	184
11.		Recours contre l'exécution (l'inexécution)	186
12.		Transmission des documents constatant l'exécution	186
VI.		Refus d'exécution d'une Commission rogatoire	187
1.		Commissions rogatoires non conformes et révision	188
2.		Autres motifs de refus acceptables	190
	i.	L'exécution n'entre pas dans les attributions du pouvoir judiciaire	191
	ii.	Atteinte à la souveraineté ou à la sécurité	192
	iii.	Procédure de <i>pre-trial discovery of documents</i>	196
	a)	Qu'est-ce que la procédure de <i>pre-trial discovery</i> ?	196
	b)	Objet véritable de l'article 23	198
	c)	L'article 23 s'applique seulement à la procédure de <i>pre-trial discovery of « documents »</i>	200
	d)	Déclarations en vertu de l'article 23	201
	e)	Effet réciproque de la déclaration en vertu de l'article 23	204
3.		Exécution partielle	204
4.		Motifs de refus inacceptables	206
	i.	Compétence de l'autorité requérante	206
	ii.	Non-reconnaissance des voies de droit de l'autorité requérante	206
	iii.	Ordre public	207
	iv.	Commissions rogatoires pesantes	208
	v.	Non-reconnaissance d'un jugement ultérieur	208
	vi.	Absence de réciprocité	208
	vii.	Pertinence et recevabilité des preuves recherchées	209
	viii.	Authenticité d'une Commission rogatoire	210
	ix.	Échec d'un acte d'instruction en vertu du chapitre II	210
	x.	Incompétence de l'autorité requise	210
	xi.	Utilisation des preuves à d'autres fins	211
5.		Justification d'un refus d'exécution	211

TROISIÈME PARTIE – CONSULS ET COMMISSAIRES (CHAPITRE II)	213
I. Introduction	215
1. Généralités.....	215
2. Utilisation de la liaison vidéo.....	215
II. Exclusion du chapitre II	217
1. Réserve en vertu de l'article 33.....	217
2. Effet réciproque.....	218
3. Retrait d'une réserve.....	218
III. Recours à des consuls et commissaires	219
1. Comment un consul est-il missionné ?.....	220
2. Qui peut être désigné commissaire ?.....	221
3. Comment un commissaire est-il désigné ?.....	222
IV. Autorisation de procéder à un acte d'instruction	222
1. Dans quelles circonstances une autorisation est-elle requise ?.....	222
2. Qui doit demander une autorisation ?.....	223
3. Qui délivre l'autorisation ?.....	224
4. Conditions de l'autorisation.....	224
V. L'acte d'instruction	225
1. Notification au témoin.....	225
2. Types d'actes d'instruction.....	226
3. Formes.....	226
4. Dépôts sous serment et avec affirmation.....	227
5. Identification du témoin ou de l'expert et des autres experts.....	229
6. Contrainte.....	229
7. Présence, participation et représentation.....	231
8. Frais.....	232
9. Dispenses et interdictions de déposer et autres protections.....	233
10. Dispositions pénales.....	234
11. Pratiques recommandées.....	236
QUATRIÈME PARTIE – RELATIONS AVEC LES AUTRES TRAITÉS, LES INSTRUMENTS RÉGIONAUX ET LE DROIT INTERNE	237
I. Généralités	239
II. Relations entre la Convention Preuves de 1970 et les autres Conventions et instruments de la HCCH (art. 29 à 31)	239
1. Relations avec la Convention Procédure civile de 1905.....	239
2. Relations avec les Conventions Procédure civile de 1954 et Accès à la justice de 1980.....	239
3. Relations avec la Convention Notification de 1965.....	241
4. Relations avec les autres Conventions de la HCCH.....	243

III.	Relations entre la Convention Preuves de 1970 et les accords additionnels	245
IV.	Relations entre la Convention Preuves de 1970 et les autres accords internationaux régissant l'obtention des preuves à l'étranger	245
1.	Le régime interaméricain.....	247
2.	Règlement européen Obtention des preuves de 2020	248
3.	Convention de Vienne sur les relations consulaires	249
4.	Utilisation de la liaison vidéo en vertu d'autres instruments.....	250
V.	Droit interne.....	251
1.	Droit interne régissant les actes d'instruction	251
2.	Droit interne régissant l'obtention des preuves à l'étranger	252
i.	États requis / État de l'exécution	252
ii.	État requérant / État d'origine	253
3.	Utilisation de la liaison vidéo en vertu du droit interne	254
4.	Droit interne régissant l'utilisation des preuves	256
	ANNEXES.....	257
	ANNEXE 1 – GRAPHIQUES ILLUSTRANT LE FONCTIONNEMENT DU CHAPITRE I ET DU CHAPITRE II	259
	ANNEXE 2 – GRAPHIQUES ILLUSTRANT L'UTILISATION DE LA LIAISON VIDÉO	263
	ANNEXE 3 – TEXTE DE LA CONVENTION	267
	ANNEXE 4 – FORMULAIRE MODÈLE RECOMMANDÉ (ET INSTRUCTIONS POUR LE COMPLÉTER)	281
	ANNEXE 5 – LISTE RÉCAPITULATIVE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION ROGATOIRE.....	295
	LISTE RÉCAPITULATIVE	297
	ANNEXE 6 – PRÉPARATION ET CONDUITE DES AUDITIONS PAR LIAISON VIDÉO	299
	NOTE D'INFORMATION :	301
	ANNEXE 7 – ASPECTS TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ	317
	BIBLIOGRAPHIE	329
	INDEX DES AFFAIRES CITÉES.....	337